

Cadre de santé paramédical

Informations sur le concours

Publié le :	25-04-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Date du concours :	03-07-2025
A propos du poste :	

Un concours interne sur titre est ouvert par l'établissement Public de Santé Alsace Nord en vue de pourvoir 3 postes de cadre de santé paramédicaux.

Les fonctionnaires du grade de cadre de santé paramédical exercent :

1° Des fonctions correspondant à leur qualification et consistant à encadrer des équipes dans les pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements et leurs structures internes ;

2° Des missions communes à plusieurs structures internes de pôles d'activité clinique ou pôles d'activité médico-technique ou de chargé de projet au sein de l'établissement ;

3° Des fonctions d'encadrement correspondant à leur qualification, dans les instituts de formation et écoles relevant d'établissements publics de santé qui préparent aux différentes branches des professions infirmières, de rééducation et médico-techniques. Dans ce cas, ils prennent part en qualité de formateur à l'enseignement théorique et pratique et à la formation des élèves et étudiants. Ils prennent part, le cas échéant, aux jurys constitués dans le cadre du fonctionnement des instituts ou écoles ;

4° Le cas échéant, des fonctions de collaborateur de chef de pôle, prévues au huitième alinéa de l'article L. 6146-1 du code de la santé publique, lorsque celles-ci ne peuvent être assurées par un cadre supérieur de santé paramédical.

Informations sur l'établissement

Nom :	EPSAN
Ville :	67170 Brumath
Site Web :	http://www.ch-epsan.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :

03-06-2025

Conditions de candidature :

Peuvent être candidats en application du II de l'article 6 du décret 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière :

- Les cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière sont recrutés par voie de concours interne sur titres ouvert, dans chaque établissement, aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988 modifié, du 29 septembre 2010 modifié et du 27 juin 2011 modifié, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Pièces à fournir :

Peuvent être admis à participer au concours les candidats titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la Fonction Publique Hospitalière, ou par le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la Fonction Publique Hospitalière, ou par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposés au secrétariat de la Direction des ressources Humaines contre signature, le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi, pour le 3 juin 2025 à Madame la Directrice de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord – Direction des Ressources Humaines – 141 Avenue de Strasbourg – BP 83 – 67173 BRUMATH Cédex,

Les demandes d'admission à concourir devront être accompagnées d'un dossier comportant :

- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- Une copie du diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination
- Un dossier comprenant:
 - le mémoire rédigé dans le cadre de la formation de cadre de santé
 - un note de deux pages relative à votre conception de la fonction cadre

La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée par la Directrice de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord.

Mail pour l'envoi des candidatures :

secretariatDRH@ch-epsan.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame La Directrice

Etablissement Public de Santé Alsace Nord

Direction des Ressources Humaines

141 Avenue de Strasbourg

BP 83 - 67173 BRUMATH CEDEX